

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016**

**Présents : M.GLAIZOL Denis, Maire- M.REGAL Philippe, Adjoint- M.ROSSI Laurent,  
Adjoint, M.DESCHAMPS Christophe- M. MORFIN Marc- Mme  
BUFFAT-CHAPELLE Annie- M. GUILLOT Joël- Mme REGAL  
Chantal , – Mme DESBOS Monique- Mme MONTET Véronique-Mme  
CHANTIER Christiane**

**Absents : Laurent GERY**

**Excusés : COUTURIER Dominique – MINODIER Florian**

**Secrétaire de séance : Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie**

### **Objet : AUGMENTATION DE CREDITS EN INVESTISEMENT BUDGET EAU**

Mr le Maire expose qu'il faut mettre des crédits en dépenses d'investissement afin de payer les factures de l'entreprise FAURIE qui a effectué des travaux sur le réseau d'eau,  
Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide ce qui suit :

COMPTE 2158 : + 20 000€

### **Objet :Rétrocession de matériel PAR la SARL TIMELAIRE**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 03 mai 2016, la commune d'Empurany a consenti la location d'une partie d'un immeuble à usage de commerce bar-restaurant à la Sarl TIMELAIRE ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.

Afin de pouvoir débiter l'exploitation à compter du 23 mai 2016 , le nouveau locataire , après avoir constaté l'état usagé de certains matériels a dû se charger lui même de leur remplacement.

La commune étant propriétaire de l'ensemble murs et matériels, la SARL TIMELAIRE , propose de rétrocéder à la commune le matériel renouvelé, énuméré ci-après

1 caisson de hotte	398,25 € HT
1 machine à café Delonghi Esam	349,99 € HT
1 lot de 4 lanternes extérieures	26,63 € HT
<b>TOTAL H.T</b>	<b>774,87 € HT</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>154,97 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>929,84 €</b>

**Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :**

**ACCEPTE la rétrocession du matériel ci-dessus désigné pour un montant de 929, 84 € TTC**

**CHARGE monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires à la finalisation de cette opération.**

### **Objet :Demande de subvention pour la sécurisation des arrêts de cars**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de candidature a été transmis au Conseil Départemental pour la sécurisation et l'accessibilité des arrêts de cars.

Le comité de pilotage du 7 juillet 2016 a émis un avis favorable à l'accompagnement de ce projet.

Afin de finaliser la demande , il convient de déposer auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche un dossier complet sollicitant une subvention d'un montant de 5 948,33 € pour un montant de travaux estimés à 8 704, 88€ HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ,**

**SOLLICITE** auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche ,  
une subvention d'un montant de 5 948,33 € pour le dossier de sécurisation des arrêts  
de cars 2016 ;

**PRECISE** que le coût total de l'opération est fixé à 8 704,88 € HT

**CHARGE** monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires

**Objet : Création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant le tableau des avancements de grade de 2016 , il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

2 – de créer à compter du 1er octobre 2016 un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, échelle 4 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires,

3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

**5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les**

**charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.**

**Objet : Tarifs des locations de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2017**

Le conseil municipal après en avoir délibéré arrête ainsi qu'il suit les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017:

<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	
<b>Assemblée Générale</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Lotos- Concours de belote- Manifestations à but lucratif</b>	<b>219 . 00€</b>
<b>Bals</b>	<b>257 . 00€</b>
<b>Réunions de famille – Autres</b>	<b>196. 00€</b>
<b>Mariage</b>	<b>270 . 00€</b>
<b>ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS ETRANGERS A LA COMMUNE</b>	
<b>Lotos- Concours de belote- Manifestation à but lucratif</b>	<b>354 . 00€</b>
<b>Bals</b>	<b>475 . 00€</b>
<b>Réunions de famille – Autres</b>	<b>310 . 00€</b>
<b>Mariage</b>	<b>387. 00€</b>
<b>Association Cantonale organisant une manifestation à but lucratif et comportant des adhérents de la commune d'Empurany</b>	<b>287,00 €</b>
<b>CAUTION</b>	<b>305 . 00€</b>

**Il est précisé que chaque association de la commune d'Empurany bénéficiera d'une location gratuite par an**

**Objet : Tarifs eau et assainissement pour facturation du 01/10/2016 au 31/09/2017**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs Eau et Assainissement pour le prochain rôle :

**EAU :**

- abonnement compteur :	65,00 €
- Prix du M3 d'eau :	1.48 € jusqu'à 300 m3
	1.30 € au delà de 300 m3

**A ces tarifs s'ajoutent les taxes en vigueur au titre de la pollution domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte.**

**ASSAINISSEMENT :**

- abonnement :	19,90 €
- consommation :	0.56 € /m3d'eau consommé

**les frais de fermeture de compteur et d'ouverture seront facturés selon le tarif suivant :**

- fermeture de compteur : 175.00€
- Ouverture de compteur : 175.00 €

**Objet encaissement chèques suite à sinistre sur les lampadaires vers la salle polyvalente.**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors d'une réunion et d'une manifestation à la salle polyvalente deux lampadaires ont été percutés et ont subi de gros dégâts. Les Compagnies GROUPAMA et PACIFICA viennent de nous adresser 2 chèques en règlement des sinistres ci-dessus :

- PACIFICA : règlement de 1 820,40€
- GROUPAMA : règlement de 1 944,00 €

Monsieur le maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de pouvoir établir les titres de recettes correspondants pour l'encaissement de ces règlements .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

**AUTORISE le maire à établir les titres de recettes correspondants pour l'encaissement des chèques ci-dessus détaillés  
LE CHARGE de toutes les démarches nécessaires**

**Objet :**

**Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour l'opération Lire et Faire Lire –**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche s'engage à organiser et coordonner les interventions des retraités volontaires en liaison avec les directeurs d'école et les services municipaux pour l'opération **Lire et Faire Lire**.

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche assure la formation des bénévoles et organise la participation aux événements autour de la lecture.

L'assurance des retraités bénévoles est prise en charge par l'association nationale LIRE ET FAIRE LIRE .

La participation forfaitaire annuelle aux frais de fonctionnement est fixée à 120 €/an.

**Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :**

- **Autorise monsieur le maire à signer la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour l'année scolaire 2016/2017 ,**
  - **Précise que la participation forfaitaire de 120€ sera inscrite au Budget de l'exercice 2016,**
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire**

**QUESTIONS DIVERSES :**

Le Pont sous la Faurie a été refait comme prévu. Cela a bien amélioré son accessibilité. Les camions pourront l'emprunter sans trop de gêne.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du responsable du club de cyclotourisme de St Victor. Une épreuve est prévue le samedi 1er octobre dans le cadre de la délivrance d'un brevet de cyclotourisme et le circuit traverse la commune d'Empurany, il souhaiterait qu'à cette occasion on puisse fournir un ravitaillement pour leur passage.

L'assemblée donne un avis favorable et s'il y a quelques personnes pour venir tenir le stand rendez vous le 1er octobre à 9 heures vers le local des pompiers.

Une réunion a eu lieu la semaine dernière à la communauté de communes de Lamastre pour faire l'inventaire des travaux de voirie 2016 et les planifier. Monsieur le maire informe de la liste proposée pour la commune d'Empurany. Le marché a été attribué à l'entreprise COLAS. Il semblerait que les travaux puissent se faire en octobre si le temps le permet.

Philippe précise que Joël a nettoyé les captages à Beaubrette. Il dit à Laurent qu'il y a une fuite au réservoir de Beaubrette , voir si l'on a le matériel adéquat pour effectuer la réparation.

Le 28/09 il y a un rendez vous de chantier à Chanareille pour le branchement électrique de la construction Jaubert. Les travaux sont prévus en aérien.

Travaux sur les bâtiments communaux : 2 vitraux sont à changer à l'église, ils sont cassés . Un aménagement est à faire aussi sur le local des pompiers. Il faudra en profiter lorsque l'on aura une nacelle pour pouvoir faire tous ces travaux en hauteur.

Philippe a fait l'entretien du semoir et du balai mais ce dernier est en mauvais état. Faut il faire

des frais pour l'entretenir ou n'est il plus utilisé ?

Passer au restaurant , la commande du lave-mains s'est cassée nette. Laurent s'en charge.

Christophe dit que le regard, devant le bar de la salle polyvalente est bouché. Prévoir sa remise en état.

A 23 Heures l'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée.

EMPURANY le

Le Maire,

D.GLAIZOL